Droits Quotidiens

Quelles conséquences entre nous si on divorce ?

Mise à jour : Jeudi 21 mars 2024
Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Le divorce met fin au mariage, et donc **fin aux droits et obligations** liés au mariage.

Une fois que vous êtes officiellement divorcés, vous êtes libérés de vos droits et obligations l'un envers l'autre.

Attention, le divorce n'est **définitif et officiel** qu'après la **transcription** dans les **registres de population**. Pour plus d'informations, voyez la question "Quand serons nous officiellement divorcés?".

Les obligations suivantes prennent fin :

- votre devoir de fidélité ;
- votre devoir de secours et d'assistance (sauf si le paiement d'une pension alimentaire a été décidé lors de la procédure de divorce) ;
- votre obligation de contribuer aux charges du ménage ;
- votre obligation d'avoir l'accord de votre ex-conjoint pour vendre ou louer la maison familiale.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les documents types

Aucun document type lié.

CC BY NC ND